



REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE CHIDRAC

## 2024/12 Délibération n° 6

Envoyé en préfecture le 15/05/2024

Reçu en préfecture le 15/05/2024

Publié le 15/05/2024

ID : 063-216301093-20240322-DC20241206-DE

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice :	12
Présents :	10
Votants :	10 +1 pouvoir

L'an deux mille vingt-quatre, le 22 mars à 20h00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick KINDT.

**Date de Convocation** : 13 mars 2024

**Présents** : Marie-Thérèse BALDUCCI, Thierry DIONNET, Audrey FABRE, Patrice GUILHOT, Marie-Paule HERMET, Patrick KINDT, Carmen MORENO, Jean-Paul PARRAIN, Maxime PERON, Catherine SZEZUREK.

**Absent Excusé** : Frédéric MANGANE.

**Absent** : Patrick ROCCAPELLA

**Pouvoir** : Frédéric MANGANE donne pouvoir à Thierry DIONNET.

Catherine SZEZUREK est élue secrétaire de séance.

### **Objet : BIENS EN ETAT D'ABANDON - CHOUVY**

Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal, que de nombreux biens sont en état d'abandon manifeste sur la commune. Et notamment des propriétés appartenant à la famille CHOUVY. Il explique qu'il est nécessaire de faire les démarches nécessaires pour palier à ce problème.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches administratives nécessaires pour cette affaire et signer tous les documents qui en découleront.

Nombre de Votants : 12

Nombre de Pour : 10 + 1 pouvoir

Nombre de Contre : 0

Nombre d'Abstentions : 0

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme :

Le Maire,

Patrick KINDT

